

L'an deux mille vingt, le dix mars, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 mars 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 06.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT (jusqu'à 20h22), Mme FOURNIER, Mr HAMEAU (jusqu'à 20h22), Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mme TABARLY,

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B  
Mme JEANNES JOSSET à Mme CARAMARO L

Absent excusé : Mr CLEMENT

Absents : Mr SANCEAU, Mr SPITZ

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019 A LA MAJORITE (4 CONTRE : VINCENT ESNAULT, CHRISTIAN HAMEAU, MANUELA MALANDAIN, MOHAMED RIHANI)**

## **① FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.1. Comptes de gestion exercice 2019 du comptable public**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ constate que les comptes de gestion 2019 du comptable public sont identiques aux comptes administratifs de l'ordonnateur,
- ↳ approuve les comptes de gestion suivants du comptable public pour 2019 :
  - budget général de la commune,
  - budgets annexes des ports, des lotissements communaux de Kérougué, Maner Ker Elo et Boc'h Logot.

### **1.2. Comptes administratifs 2019 : commune - ports - lotissement communal Kérougué – lotissement communal Maner Ker Elo – lotissement communal de Boc'h Logot**

Vu les articles L 1612-12, L 2121-14, L 2121-31 et L 2313-1 du CGCT,

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2019 (budget principal et budgets annexes), ainsi que la note retraçant les informations financières essentielles, annexée au compte administratif communal,

#### Election d'un Président de séance

Vu la nécessité d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs,

Vu la candidature de Monsieur Bruno MERRIEN,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré :

- ☞ décide, à l'unanimité, de désigner le Président de séance par un vote à main levée,
- ☞ désigne, à l'unanimité, Monsieur Bruno MERRIEN, en qualité de Président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes de la commune.

#### Vote des comptes administratifs

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,  
après en avoir délibéré :

- ☞ adopte les comptes administratifs de l'année 2019 dans les conditions suivantes :

#### **COMPTE GENERAL DE LA COMMUNE**

REALISATION 2019 + REPORTS 2018	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	7 163 647,17	7 589 170,28	-425 523,11
Fonctionnement	14 022 614,14	11 104 265,40	2 918 348,74
<b>TOTAL</b>	<b>21 186 261,31</b>	<b>18 693 435,68</b>	<b>2 492 825,63</b>

Vote intervenu : à l'unanimité

#### **COMPTE DU SERVICE DES PORTS**

REALISATION 2019 + REPORTS 2018	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	179 239,58	143 183,75	36 055,83
Fonctionnement	262 717,55	218 496,47	44 221,08
<b>TOTAL</b>	<b>441 957,13</b>	<b>361 680,22</b>	<b>80 276,91</b>

Vote intervenu : à l'unanimité

**COMPTE DU SERVICE LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE**

REALISATION 2019 + REPORTS 2018	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	1 077 350,40	1 111 061,36	-33 710,96
Fonctionnement	1 109 313,27	1 109 313,27	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 186 663,67</b>	<b>2 220 374,63</b>	<b>-33 710,96</b>

Vote intervenu : à l'unanimité

**COMPTE DU SERVICE LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO**

REALISATION 2019 + REPORTS 2018	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	974 973,90	970 744,04	4 229,86
Fonctionnement	927 512,36	1 062 047,48	-134 535,12
<b>TOTAL</b>	<b>1 902 486,26</b>	<b>2 032 791,52</b>	<b>-130 305,26</b>

Vote intervenu : à l'unanimité

**COMPTE DU SERVICE LOTISSEMENT COMMUNAL BOC'H LOGOT**

REALISATION 2019 + REPORTS 2018	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Vote intervenu : à l'unanimité

### 1.3. Affectation des résultats de l'exercice 2019 : commune – ports – lotissement de Maner Ker Elo

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes administratifs de l'année 2019 : Commune, Ports et Lotissement Maner Ker Elo,

Vu sa délibération 1.2. du 10 mars 2020,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (deux abstentions : Manuela MALANDAIN et Mohamed RIHANI) :

↳ décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 des budgets Commune, Ports et Lotissement Maner Ker Elo,

↳ comme suit :

<b>COMMUNE</b>	Résultat		<b>2 918 348,74 €</b>
	Affectation	Réserves sur le compte 1068	2 600 000,00 €
		Report en fonctionnement sur le compte R002	318 348,74 €
<b>PORTS</b>	Résultat		<b>44 221,08 €</b>
	Affectation	Réserves sur le compte 1068	10 000,00 €
		Report en fonctionnement sur le compte R002	34 221,08 €
<b>Lotissement Maner Ker Elo</b>	Résultat		- <b>134 535,12 €</b>
	Affectation	Réserves sur le compte 1068	0,00 €
		Report en fonctionnement sur le compte R002	- 134 535,12 €

#### 1.4. Office Municipal de Tourisme – Montant des sommes à verser en 2020

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ donne son accord pour le versement à l'Office Municipal de Tourisme au titre de l'exercice 2020 du produit de la part communale de la taxe de séjour 2020, soit environ 320 000 € ;
- ↳ prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de 2020 ;
- ↳ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes.

- ② **FAMILLE – EDUCATION – JEUNESSE**
- ③ **CULTURE – COMMUNICATION**
- ④ **SOLIDARITES**
- ⑤ **VIE ASSOCIATIVE LOCALE – COMMERCE**

Néant

#### ⑥ **CADRE DE VIE - TRAVAUX**

##### 6.1 Installation de mouillages de moindre impact sur l'Archipel des Glénan – Demande de subvention

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ prend acte des travaux estimés à 175 000,00 € HT pour la pose de mouillages communaux de moindre impact à Saint-Nicolas des Glénan ;
- ↳ sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération, l'aide financière de l'Office Français de la Biodiversité et de la DREAL et d'autres financeurs ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

## **6.2 Réalisation d'une structure d'accueil et d'activité modulaire démontable pour le spot nautique du Cap-Coz**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ prend acte des travaux estimés à 200 000,00 € HT pour accompagner le Centre Nautique Fouesnant Cornouaille dans l'acquisition d'une nouvelle structure adaptée pour le spot nautique du Cap-Coz ;
- ↳ sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération, l'aide financière de la Région, de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais via le dispositif TNE porté par le Conseil Départemental et d'autres financeurs ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**7 URBANISME**

**8 EAU & ASSAINISSEMENT**

Néant

**9 AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL**

## **9.1. Modification du tableau des emplois communaux**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 14 février 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ approuve la proposition du Maire de modifier le tableau des emplois au vu des besoins de la collectivité,

☞ approuve la création de :

- un emploi de Directeur(trice) de médiathèque/coordonateur(trice) des animations à temps complet accessible de l'échelle C3 au 3ème grade de catégorie B,
- un emploi de Gestionnaire du fonds « Fictions adultes » à temps complet accessible de l'échelle C1 au 3ème grade de catégorie B,
- un emploi de Gestionnaire du fonds « Documentaires » à temps complet. Il est accessible de l'échelle C1 au 3ème grade de catégorie B,
- un emploi de Gestionnaire du fonds « Fictions jeunesse » à temps complet, accessible de l'échelle C1 à l'échelle C3,
- un emploi de Gestionnaire de fonds « Musique » à temps complet, accessible de l'échelle C1 à l'échelle C3,
- un emploi de Gestionnaire de fonds « Vidéos, jeux-vidéos, numérique », accessible de l'échelle C1 à l'échelle C3,

☞ approuve la modification des grades maximum de recrutement pour les emplois suivants :

- emploi d'adjointe au service Ressources Humaines ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des rédacteurs,
- 2 emplois d'agent de voirie/conducteur PL ouverts à agent de maîtrise principal.

☞ approuve la création d'un emploi de coordinateur service propreté à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques dans le cadre d'un tuilage,

☞ autorise le Maire à prendre les actes du personnel dans le cadre fixé par ce tableau des emplois,

☞ autorise le Maire à recruter des agents contractuels sur ces emplois à défaut de candidatures de fonctionnaires,

☞ décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **9.2. Convention de gestion entre la commune et le Centre de Gestion du Finistère**

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec le CDG 29, relative à l'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion du Finistère,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve les termes de la convention cadre d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de Gestion du Finistère,
- ↳ autorise le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### **9.3. Convention d'occupation du domaine public communal avec le Tennis Club Fouesnantais**

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec le Tennis Club Fouesnantais, relative à l'occupation temporaire du domaine public communal des tennis de Kerlosquen,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ autorise le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants pour le cofinancement des travaux des tennis de Kerlosquen.

### **9.4. Modification du système d'astreintes**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 14 février 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve l'annualisation des astreintes week-end,
- ↳ approuve la nouvelle organisation mise en place,
- ↳ approuve le maintien de l'indemnité d'astreinte d'exploitation dimanches et jours fériés,
- ↳ décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## 9.5. Modification des statuts de l'Office Municipal de Tourisme

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 69 de la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 décembre 2016 relative au maintien du caractère communal de l'OMT – dérogation à la loi NOTRe.

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 novembre 2017 relative aux missions complémentaires déléguées à l'OMT.

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 février 2018 relative à l'approbation des statuts de l'OMT.

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 octobre 2018 relative à l'adaptation des statuts de l'OMT.

Vu l'évolution globale du cadre légal du tourisme et considérant la nécessité de poser le cadre de gestion de l'EPIC ainsi que le fonctionnement interne de l'Office municipal de tourisme.

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve les adaptations des statuts et en ce sens, le nouveau projet et les termes des statuts soit le collège des élus comprenant 13 représentants et le collège des socio-professionnels comprenant 12 représentants. La nouvelle répartition du collège des socio-professionnels est la suivante :
  - 1 représentant de l'hôtellerie (et 1 suppléant),
  - 2 représentants de l'hôtellerie de plein air et des locations (et 2 suppléants),
  - 1 représentant des restaurateurs (et 1 suppléant),
  - 1 représentant des commerçants (et 1 suppléant),
  - 1 représentant des activités nautiques et de loisirs (et 1 suppléant).
  
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, ainsi qu'à signer la convention à intervenir.

---

### **INFORMATION**

#### ↳ **Débat d'Orientation Budgétaire 2019 (DOB)**

Le document servant de support au Débat d'Orientation Budgétaire a été remis et présenté à l'ensemble des élus.

Le Conseil Municipal :

- ↳ prend acte de cette communication.

## ↳ **Listes des marchés conclus par la commune en 2019**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives à la liste des marchés conclus par la commune en 2019.

## ↳ **Compte rendu de la délégation donnée au Maire :**

### - **marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 27 novembre 2019 au mardi 18 février 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 27 novembre 2019 au mardi 18 février 2020.

### - **déclarations d'intentions d'aliéner**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner.

### - **actions en justice**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux actions en justice.

## **DOCUMENTS REMIS AUX ELUS**

↳ Rapport d'activité 2019 de l'Office Municipal du Tourisme

Fouesnant, le 11 mars 2020

Le Maire,  
Roger LE GOFF



